

Assemblée du Conseil municipal de Piedmont tenue le 4 août 2008 à 20h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin, et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Lyne Picard, Claudette Laflamme, Ann Marie Colizza, Normand Durand, Claude Brunet et Gilles Dazé.

ORDRE DU JOUR :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 juillet 2008.
3. Acceptation des comptes payables au 31 juillet 2008 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} juillet 2008.
4. Correspondance

a) M.R.C. des Pays-d'en-Haut	Procès-verbal -Assemblée de mai 2008
b) Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides	Recommandations générales en présence d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert
c) Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme	Vélo à notre santé 2008
d) Abrinord	Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord
e) Fondation Monique Surprenant	Campagne de souscription
f) Diocèse de Saint-Jérôme	Invitation Retraite Monseigneur Gilles Cazabon
g) Centre de santé et de services sociaux des PDH	Demande de financement
5. Rapport du Comité de l'environnement
6. Rapport du Comité consultatif d'Urbanisme
7. Rapport du Comité des Travaux publics
8. Rapport du Comité de la Sécurité Publique
9. Rapport du comité Station de pompage conjointe et de puits communautaires Saint-Sauveur/Piedmont
10. Rapport du Comité des Loisirs
11. Rapport – Chambre de Commerce de la Vallée
12. Acceptation des états financiers consolidés pour l'année financière 2007
13. Projet de règlement #757-04-08
14. Avis de motion – Règlement #757-04-08
15. Dispense de lecture – Règlement #757-04-08
16. Assemblée de consultation – Règlement #757-04-08
17. Adoption – Projet de règlement #757-04-08
18. Projet de règlement #757-05-08

19. Avis de motion – Règlement #757-05-08
20. Dispense de lecture – Règlement #757-05-08
21. Assemblée de consultation – Règlement #757-05-08
22. Adoption – Projet de règlement #757-05-08
23. Projet de règlement #757-06-08
24. Avis de motion – Règlement #757-06-08
25. Dispense de lecture – Règlement #757-06-08
26. Assemblée de consultation – Règlement #757-06-08
27. Adoption – Projet de règlement #757-06-08
28. Festi-Jam au Mont-Avila
29. Mandat – Équipe Laurence – Station de pompage Phase II
30. Octroi des contrats d'entretien #1649 et #3152 à Cummins Est du Canada
31. Protocole Dubé-Lavoie
32. Diagnostic Résidentiel Mieux Consommer
33. Mandat Assurances collectives
34. Soumission Sable d'hiver 2008-2009
35. Soumission Compostage de feuilles
36. Acceptation du décompte progressif – Pavage Été 2008
37. Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
38. Acceptation du décompte progressif – Quadrilatère Jean-Adam, des Hironnelles et Avila
39. Acceptation des travaux de forage– Puits conjoints Saint-Sauveur/Piedmont
40. Demande de soumission -Collecte des matières résiduelles (collecte et transport seulement)
41. Demandes de P.I.I.A.
 - a. Lot 2 312 918 – Boul. des Laurentides – Construction
 - b. 500, chemin des Frênes – Enseigne
 - c. 305, chemin du Cap – Revêtement extérieur et toiture
 - d. 101, chemin des Colibris – Agrandissement
 - e. 280, chemin du Sommet – Garage
 - f. 780, chemin Eddy - Agrandissement
42. Demandes de dérogation mineure
 - a. Lot 2 312 918 – Boul. des Laurentides
 - b. 491, chemin des Grands-Pics
 - c. 780, chemin Eddy
 - d. 280, chemin du Sommet
43. Rapport sur la qualité de l'eau potable
44. Divers
45. Questions du public
46. Levée de l'assemblée

Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

8650-0808

Acceptation du procès-verbal

8651-0808

Il est proposé par madame Ann Marie Colizza, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 juillet 2008 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE**COMPTES PAYABLES**

Accès Laurentides	807.06 \$
Acier St-Jérôme Inc.	75.07 \$
Activac	850.70 \$
Alain Contant Inc.	261.61 \$
APSAM	722.40 \$
Arbo-Santé	3 386.25 \$
Asphalte Jean-Louis Campeau Inc.	4 026.79 \$
Autobus La Diligence Inc.	1 828.58 \$
Les Autobus David Dagenais Inc.	1 608.47 \$
Les Autobus Brunet	301.20 \$
Bau-Val Inc.	1 186.46 \$
Bélisle et Carrière Inc.	162.82 \$
Biofilia Inc.	5 863.86 \$
Bio-Services Inc.	528.06 \$
Bodycote Technitrol Inc.	165.08 \$
Cactus Agence Créative Inc.	714.27 \$
Camp Boute-en-Train	490.50 \$
Centre d'Électricité Jérémien Inc.	13.52 \$
Centre de Camion st-Jérôme Inc.	65.96 \$
Chalifoux Sani-Laurentides Inc.	13 954.18 \$
Copie King St-Sauveur	959.44 \$
Daniel Filion Excavation Inc.	13 657.88 \$
Dicom Express Inc.	42.60 \$
Dieseliste Constantineau Inc.	320.15 \$
Distribution Sportsd Loisirs G.P. Inc.	3 595.07 \$
Entreprise M.R.Q.	17 359.04 \$
Entreprise Forestière	2 291.36 \$
Équipe Laurence	18 702.26 \$
Équipement Robert Légaré Ltée	449.31 \$
Les Équipements Cloutier	644.08 \$
Erod Communications	1 298.06 \$
Fertilisation du Nord Inc.	150.00 \$
François Leblanc, huissier	434.88 \$
Garage Jean Lefebvre Inc.	56.44 \$
Gestion Marc Charbonneau 2005 Inc.	1 500.00 \$
Gestion Environnementale Nord-Sud	6 730.58 \$
H. Dagenais & Fils Inc.	256.70 \$
Hewitt	847.25 \$
Imprimerie Saint-Sauveur	455.00 \$
Lafarge Canada Inc.	133.93 \$
Laurin & Laurin Inc.	2 485.08 \$
Location Daniel Boivin	176.99 \$
Lumière Magique Inc.	158.56 \$
Maxi-Courrier Enr.	38.43 \$
Maxxam Analytique Inc.	3 242.91 \$
Mironor	1 209.57 \$
M.I. Viau et Fils Ltée	134.45 \$

MJT Consultante	2 883.95 \$
Mont-Blanc Centre Ski	277.67 \$
Mont Saint-Sauveur International	2 568.00 \$
M.R.C. des Pays-d'en-Haut	2 676.74 \$
Pépinière G. Lorrain & Fils	523.85 \$
Pétrole Pagé Inc.	3 403.99 \$
Pièces d'Autos R. Thérien Inc.	171.26 \$
Production Électronique Inc.	6 330.03 \$
Produits pétroliers Intergaz	1 161.04 \$
Les Publications Laurentiennes	937.32 \$
Les Publications du Québec	117.76 \$
Réal Huot Inc.	4 849.20 \$
Réserve Scoute Tamaracouta	789.62 \$
R. Marcil & Frères Inc.	393.41 \$
Rouge Marketing & Communications	42.33 \$
Scellement de fissures d'asphalte Enr.	6 095.25 \$
S. Boudrias Inc.	1 399.66 \$
Serres Fernand Corbeil Inc.	273.68 \$
Signalisaiton de l'Estrie	1 575.74 \$
Société Raynald Mercille	5 351.89 \$
Les Stations de la Vallée	294.00 \$
Station Mont-Tremblant	538.46 \$
Tessier Récréo-Parc	1 231.47 \$
Variétés Prud'homme Inc.	67.62 \$
Ventes Ford Élite (1978) Inc.	183.08 \$
Ville de Ste-Adèle	68.37 \$
Ville de Saint-Sauveur	200.00 \$
TOTAL COMPTES PAYABLES AU 31 JUILLET 2008	158 748.25 \$

COMPTES PAYÉS

Bell Canada	1 477.98 \$
Claude Brunet	48.00 \$
Grope Ultima Inc.	23.00 \$
Hydro-Québec	1 456.38 \$
S.P.C.M.	578.96 \$
SSQ	3 322.68 \$
Edith Proulx	1 023.36 \$
Bell Canada	48.56 \$
Elisa Cournoyer	1 084.00 \$
Les Entreprises G.B.L. Électrique Inc.	7 483.61 \$
Équipe Saint-Onge Inc.	25 498.46 \$
Jessica Pearson	600.00 \$
Petite Caisse	464.45 \$
Entreprise Électrique LM	14 955.94 \$
Nordmec Construction Inc.	87 140.40 \$
Comm. Administrative	1 517.22 \$
Alain Goyette	420.00 \$
Stéphane Vaillancourt	100.00 \$
Petite Caisse	585.62 \$
Audrey Vaillancourt	16.80 \$
Bell Canada	1 165.07 \$
Bell Mobilité Pagette	33.84 \$
Caroline Paquin	60.00 \$
Clément Cardin	117.25 \$
Cogeco Cable Canada Inc.	145.50 \$
Commission Scolaire des Laurentides	56.91 \$
Les Entreprises D.T. Paysagistes Inc.	1 537.93 \$
Fridhandler & Goldberg	453.39 \$
Garde-Manger des Pays-d'en-Haut	450.00 \$
Geneviève Lemay	10.80 \$
Gilles Dazé	28.80 \$
Hydro-Québec	8 969.07 \$
Marie-Clovis Lacroix-Dansereau	26.40 \$
Mélissa Brosseau	20.00 \$

Pitneyworks	2 303.77 \$
Rogers Telecom	41.53 \$
Services d'Entretien Optimum	1 693.13 \$
Société Canadienne des postes	301.18 \$
Sylvio Beauséjour	199.51 \$
Telus Mobilité	1 017.11 \$
Jean-René Maltais	1 562.25 \$
Environnement du Nord	23 103.10 \$
La Maison des Jeunes	666.66 \$
Gilles Guérin	937.50 \$
Paul-Émile Chartrand	215.00 \$
Comm. Administrative	1 328.00 \$
C.S.E.M. Piedmont	153.00 \$
Desjardins Sécurité Financière	4 897.55 \$
Edith Proulx	689.77 \$
Financière Manu-Vie	3 842.73 \$
Syndicat des Travailleurs (euses)	1 191.25 \$
TOTAL COMPTES PAYÉS	205 063.42 \$

8652-0808

ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES AU 31 JUILLET 2008 AINSI QUE DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER COMPTES PAYÉS DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2008

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le Secrétaire-trésorier;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Ann Marie Colizza et résolu à l'unanimité que les comptes payables au 31 juillet 2008 ainsi que les comptes payés depuis le 1^{er} juillet 2008 soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE

a) M.R.C. des Pays-d'en-Haut

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de mai 2008.

b) Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides

Recommandations générales en présence d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert.

8653-0808

c) Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme

Vélo à notre santé – Édition 2008

Il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont achète 50 chandails dans le cadre de l'activité Vélo à notre santé, Édition 2008 au coût de 20 \$ l'unité et ce, pour une somme totale de 1 000 \$.

ADOPTÉE

d) Abrinord

Lettre du directeur général, M. Benoît Gravel, nous avisant qu'il procèdera à des correctifs tel que demandé par la Municipalité de Piedmont en date du 3 mars 2008 relativement à une modification au chapitre 3, Diagnostique sommaire du bassin versant, du plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord.

e) Fondation Monique Surprenant

Campagne de souscription.

f) Diocèse de Saint-Jérôme

Invitation à une fête reconnaissance à l'occasion de la retraite de Monseigneur Gilles Cazabon.

g) Centre de santé et de services sociaux des PDH.

Demande de financement.

La demande de financement sera traité dans le cadre des demandes au fonds du Tournoi des maires de la Vallée.

Rapport du comité de l'environnement

Madame Ann Marie Colizza informe les citoyens présents qu'il y a eu relâche dans les activités du comité de l'environnement au mois de juillet 2008 ainsi qu'à Tricentris.

Par contre, Mme Colizza, réitère que la Municipalité de Piedmont fait la cueillette des résidus verts tous les mercredis de chaque semaine. Pour ce qui est des matières recyclables, au 31 juillet 2008, le tonnage était de 247 tm comparativement à 221.24 tm pour 2007. Cependant, la cueillette des matières recyclables en juillet s'est élevé à 22.41 tm comparativement à 35.19 tm en 2007.

Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Monsieur Normand Durand fait un rapport sur les activités du département d'urbanisme et plus particulièrement un court résumé du procès-verbal de l'assemblée du 10 juillet 2008.

Nomenclature de certaines rues

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Normand Durand à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée une modification au règlement sur la nomenclature de certaines rues portant le numéro 70.

8654-0808

Mandat Prévost, Fortin, d'Aoust

ATTENDU QUE suite au rapport de la directrice du service d'urbanisme, le conseil constate qu'il existe une nuisance et une cause d'insalubrité sur le lot 2 312 547 au cadastre officiel du Québec, à savoir la présence de déchets, de morceaux de tuyau, de rebuts, de matériaux de démolition, d'asphalte, de pneus usés et autres objets divers;

ATTENDU QUE ce lot n'est plus utilisé à des fins non-autorisées, à savoir l'entreposage de matériaux et d'équipements (remorques, camions, etc.);

ATTENDU QU'une partie importante des usages non autorisés ainsi que des nuisances et causes d'insalubrité tel que ci-devant mentionné s'effectue en zone inondable et dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE cette situation contrevient en outre à notre Règlement concernant les nuisances ainsi qu'au Règlement de zonage de la municipalité et constitue une nuisance et cause d'insalubrité au sens de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement qu'un ultime avis soit envoyé au propriétaire et occupant dudit immeuble, lui enjoignant de procéder, dans les dix (10) jours à la réception dudit avis, au nettoyage du terrain en le débarrassant de toutes les nuisances et causes d'insalubrité ci-devant mentionnées et de cesser les usages illégaux sur ledit immeuble, à défaut de quoi, mandat sera donné à la firme Prévost, Fortin, D'Aoust afin d'entreprendre les procédures judiciaires requises devant la cour supérieure afin d'obtenir les ordonnances de nettoyage et de cessation d'usages appropriées.

ADOPTÉE

Rapport du comité des Travaux publics

Monsieur Claude Brunet fait un rapport des activités du service des travaux publics et plus spécifiquement un court résumé du procès-verbal de l'assemblée du 3 juillet 2008.

Rapport du comité de la Sécurité Publique

Monsieur Gilles Dazé fait un rapport des activités du comité de la Sécurité Publique et plus spécifiquement un court résumé du procès-verbal de l'assemblée de la Régie Intermunicipale de police de la Rivière du Nord du 8 juillet 2008.

Rapport du comité de Station de pompage conjointe et de puits communautaires Saint-Sauveur / Piedmont

Monsieur Claude Brunet fait un rapport sur l'avancement des travaux ainsi que de la mise en place des installations de la Station de pompage conjointe Saint-Sauveur / Piedmont.

Rapport du comité des Loisirs

Madame Lyne Picard fait un résumé des activités de loisirs ainsi qu'un court résumé du procès-verbal de l'assemblée du 28 juillet 2008.

8655-0808

Demande de subvention – Stations d'exercice

ATTENDU QUE le service des loisirs a présenté une demande de subvention à la M.R.C., des Pays-d'en-Haut, dans le cadre du Fonds de la Ruralité;

Il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise la présentation d'un projet, au Fonds de la Ruralité de la M.R.C., des Pays-d'en-Haut, qui consiste en l'installation de stations d'exercice le long du parc linéaire. Que madame Édith Proulx, directrice du service des loisirs, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont tous les documents exigés par la M.R.C., des Pays-d'en-Haut pour ce faire.

ADOPTÉE

Rapport de la Chambre de Commerce de la Vallée

Madame Ann Marie Colizza fait un rapport sur les activités de la Chambre de Commerce de la Vallée et du Festival des Arts de Saint-Sauveur qui se déroule présentement.

8656-0808

Acceptation des états financiers consolidés pour l'année financière 2007

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte les états financiers consolidés pour l'année se terminant le 31 décembre 2007.

ADOPTÉE

Projet de règlement #757-04-08

PROJET DE RÈGLEMENT AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-2-208 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE R-1-204 ET DE PERMETTRE LES USAGES DU GROUPE D'USAGE C-1

ATTENDU qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin de permettre les usages commerciaux sur le lot 2 312 424

ATTENDU que le terrain est entouré d'usages commerciaux C-1 ;

ATTENDU qu'aucun bâtiment ne peut être construit le long de la route 117 étant donné la présence du cours d'eau;

ATTENDU que les nouveaux règlements d'urbanisme sont entrés en vigueur le 18 janvier 2008;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé et résolu unanimement que ce projet de règlement portant le numéro 757-04-08 modifiant le règlement 757-07 soit et est adopté et qu'il soit statué, décrété et ordonné par ledit projet de règlement ce qui suit :

Article 1

La zone C-2-208 est agrandie au plan de zonage numéro 001 faisant partie intégrante du règlement de zonage 757-07 de façon à inclure les lots suivants:

- 2 312 464, 2 315 406 et 2 315 403 situés au 120, chemin de la Gare;
- 2 312 465 situé au 126 chemin de la Gare;
- 2 312 424 et 2 312 462 situés à l'intersection du chemin de la Gare et de la route 117;
- 2 871 705 situé au 745, boulevard des Laurentides.

Par conséquent, les zones R-1-204 et C-3-215 sont réduites.

Article 2

La zone C-2-208 devient la zone C-1-208 au plan de zonage et à la grille des usages et normes faisant partie intégrante du règlement de zonage 757-07.

Article 3

A la grille des usages et normes, l'astérisque est enlevé à la ligne C-2 Quartier et un astérisque est ajouté à la ligne C-1 voisinage.

Article 4

Le projet de présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

CLÉMENT CARDIN

Maire

GILBERT AUBIN

Directeur général

Avis de motion – Règlement #757-04-08

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Normand Durand à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement portant le numéro 757-04-08, lequel a pour but d'agrandir la zone C-2-208 au détriment de la zone R-1-204 et de permettre les usages du groupe d'usage C-1.

8657-0808

Dispense de lecture – Règlement #757-04-08

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que dispense de lecture soit faite relativement au règlement portant le numéro 757-04-08 lors de son adoption, en raison qu'une copie dudit règlement a été soumise aux membres du conseil et que la version finale sera disponible pour consultation à tous les contribuables qui en feront la demande suite à son approbation.

ADOPTÉE

8658-0808

Assemblée de consultation – Règlement #757-04-08

Il est proposé par madame Ann Marie Colizza, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que l'assemblée de consultation relativement au règlement 757-04-08 ait lieu jeudi le 28 août 2008 à compter de 19 h 00 à la salle de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

8659-0808

Adoption – Projet de règlement #757-04-08

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que le projet de règlement portant le numéro 757-04-08, règlement qui a pour but d'agrandir la zone C-2-208 au détriment de la zone R-1-204 et de permettre les usages du groupe d'usage C-1 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Projet de règlement #757-05-08

PROJET DE RÈGLEMENT AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DANS LA ZONE R-4-109

ATTENDU qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin de permettre la construction d'un garage dans la zone de maison mobile;

ATTENDU que les remises sont actuellement permises ;

ATTENDU que les nouveaux règlements d'urbanisme sont entrés en vigueur le 18 janvier 2008;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé et résolu unanimement que ce projet de règlement portant le numéro 757-05-08 modifiant le règlement 757-07 soit et est adopté et qu'il soit statué, décrété et ordonné par ledit projet de règlement ce qui suit :

Article 1

La sous-section 2.9.9, « Dispositions particulières applicables à la zone R-4-109 », du règlement de zonage 757-07 est modifié au point 4 afin qu'il se lise comme suit :

« Seulement une (1) construction accessoire est autorisée afin de desservir une maison mobile. La superficie de la construction accessoire ne doit pas excéder quarante (40%) pour cent de la superficie de la maison mobile et ne doit pas avoir une superficie supérieure à trente (38) mètres carrés. La hauteur excluant la toiture ne doit pas excéder trois (3) mètres et la hauteur de la porte ne doit pas excéder deux virgule vingt cinq (2,25) mètres. »

Nonobstant ce qui précède, pour les propriétés ayant une superficie de 1 800 mètres carrés ou plus, un seul garage privé détaché ou attaché d'une superficie maximale de soixante (60) mètres carrés est autorisé. La hauteur maximale est de trois virgule soixante-dix (3,70) mètres, excluant la toiture et la hauteur de la porte qui ne doivent pas excéder deux virgule vingt-cinq (2,25) mètres.

Article 2

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

CLÉMENT CARDIN
Maire

GILBERT AUBIN
Directeur général

Avis de motion – Règlement #757-05-08

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Normand Durand à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement portant le numéro 757-05-08, lequel a pour but de permettre la construction d'un garage dans la zone R-4-109.

8660-0808 **Dispense de lecture – Règlement #757-05-08**

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que dispense de lecture soit faite relativement au règlement portant le numéro 757-05-08 lors de son adoption, en raison qu'un copie dudit règlement a été soumise aux membres du conseil et que la version finale sera disponible pour consultation à tous les contribuables qui en feront la demande suite à son approbation.

ADOPTÉE

8661-0808 **Assemblée de consultation – Règlement #757-05-08**

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que l'assemblée de consultation relativement au règlement 757-05-08 ait lieu jeudi le 28 août 2008 à compter de 19 h 00 à la salle de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

8662-0808 **Adoption – Projet de règlement #757-05-08**

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que le projet de règlement portant le numéro 757-05-08, règlement qui a pour but de permettre la construction d'une garage dans la zone R-4-109 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

Projet de règlement #757-06-08

PROJET DE RÈGLEMENT AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-3-254 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE R-2-249 ET DE PERMETTRE LES USAGES DU GROUPE D'USAGE C-2

ATTENDU qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin de permettre les usages commerciaux C-1 et C-2 sur le lot 3 352 386

ATTENDU que le terrain est adjacent à la zone commerciale C-3 longeant le boulevard des Laurentides ;

ATTENDU que ce terrain ne peut pas recevoir de bâtiment par le chemin des Cèdres;

ATTENDU que les nouveaux règlements d'urbanisme sont entrés en vigueur le 18 janvier 2008;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé et résolu unanimement que ce projet de règlement portant le numéro 757-06-08 modifiant le règlement 757-07 soit et est adopté et qu'il soit statué, décrété et ordonné par ledit projet de règlement ce qui suit :

Article 1

La zone C-3-254 est agrandie au plan de zonage numéro 001 faisant partie intégrante du règlement de zonage 757-07 de façon à inclure une partie du lot 3 352 386. Par conséquent, la zone R-2-249 est réduite.

Article 2

Le projet de présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

CLÉMENT CARDIN
Maire

GILBERT AUBIN
Directeur général

Avis de motion – Règlement #757-06-08

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Normand Durand à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement portant le numéro 757-06-08, lequel a pour but d'agrandir la zone C-3-254 au détriment de la zone R-2-249 et de permettre les usages du groupe d'usage C-2.

8663-0808

Dispense de lecture – Règlement #757-06-08

Il est proposé par madame Ann Marie Colizza, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que dispense de lecture soit faite relativement au règlement portant le numéro 757-06-08 lors de son adoption, en raison qu'un copie dudit règlement a été soumise aux membres du conseil et que la version finale sera disponible pour consultation à tous les contribuables qui en feront la demande suite à son approbation.

ADOPTÉE

8664-0808

Assemblée de consultation – Règlement #757-06-08

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que l'assemblée de consultation relativement au règlement 757-06-08 ait lieu jeudi le 28 août 2008 à compter de 19 h 00 à la salle de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

8665-0808

Adoption – Projet de règlement #757-06-08

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que le projet de règlement portant le numéro 757-06-08, règlement qui a pour but d'agrandir la zone C-3-254 au détriment de la zone R-2-249 et de permettre les usages du groupe C-2.

ADOPTÉE

8666-0808

Festi-Jam au Mont-Avila

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a reçu une demande pour la tenue du Festi-Jam sur le terrain du centre de ski Avila par les Productions Elle;

ATTENDU QUE la dite activité devait se tenir du 2 au 10 août 2008;

ATTENDU la nouvelle demande de la représentante de Festi-Jam;

ATTENDU les dispositions de la loi;

Il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise Les Productions Elles à tenir le Festi-Jam sur le terrain du Mont-Avila les 20 et 21 septembre prochain, le tout tel qu'amplement détaillé dans son document daté du 21 juillet 2008.

ADOPTÉE

8667-0808

Mandat Équipe Laurence – Station de pompage Phase II

ATTENDU QUE la municipalité de Piedmont et la ville de Saint-Sauveur désirent procéder à la Phase II dans le projet de forage de puits communs;

ATTENDU la proposition de Équipe Laurence;

Donc, il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte l'offre de service de Équipe Laurence relativement à la mise en place de tous les équipements reliés à l'opération des deux nouveaux puits, le tout tel qu'amplement décrit dans leur offre de service du 9 juillet 2008, portant le numéro de dossier 36.00.52H.

Que le service de la trésorerie soit autorisé à déboursier les honoraires professionnels au montant de 17 800 \$, taxes non incluses, le tout en temps et lieu.

ADOPTÉE

8668-0808

Octroi de contrats d'entretien – Génératrices

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité les contrats de service d'entretien des génératrices pour les contrats #8838, 1649 et 3152.

ADOPTÉE

8669-0808

Protocole Dubé-Lavoie

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que messieurs le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente pour le prolongement des services avec la firme Dubé-Lavoie pour le projet du chemin des Sorbiers.

ADOPTÉE

8670-0808

Diagnostic Résidentiel Mieux Consommer

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que messieurs le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente entre la Municipalité de Piedmont, Hydro-Québec et CIM relativement au projet Diagnostic Résidentiel Mieux Consommer.

ADOPTÉE

8671-0808

Mandat – Assurances collectives

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont accepte la recommandation du Groupe financier AGA Inc. afin de procéder à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA Inc. agit à titre d'expert-conseil dans le cadre du regroupement ainsi que pour la municipalité et ses employés;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la municipalité dans le cadre du regroupement de déléguer à l'une des municipalités du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont délègue à la ville de St-Georges les pouvoirs nécessaires, afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des municipalités formant le regroupement de Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides et ce, par l'intermédiaire du Groupe financier AGA Inc. agissant à titre de consultant expert en assurance collective.

ADOPTÉE

8672-0808

Soumission achat de sable – Hiver 2008-2009

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que le directeur des travaux publics soit mandaté à préparer et demander des soumissions pour l'achat de 2 500 tonnes de sable pour l'hiver 2008-2009.

ADOPTÉE

8673-0808

Soumission – Compostage de feuilles

Il est proposé par madame Ann Marie Colizza, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que le directeur général soit mandaté afin de préparer et demander des soumissions pour le compostage des feuilles à l'automne 2008.

ADOPTÉE

8674-0808

Acceptation décompte progressif – Pavage Été 2008

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte la recommandation de paiement #1 telle que préparée par monsieur Robert Davis, Ingénieur et directeur des travaux publics relativement aux travaux de pavage sur les chemins municipaux pour l'été 2008 et ce, pour un montant de 132 961,42 \$. Que le service de la trésorerie soit autorisé à procéder audit paiement à la compagnie Constructions ANOR (1992) Inc.

ADOPTÉE

8675-0808

Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 30 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité.

Que le secrétaire-trésorier soit et est par la présente autorisé à signer le document requis par le ministère des Transports.

ADOPTÉE

8676-0808

Acceptation du décompte progressif – Quadrilatère Jean-Adam, des Hirondelles et Avila

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte la recommandation de paiement #2 telle que préparée par monsieur Robert Davis, Ingénieur et directeur des travaux publics relativement aux travaux du quadrilatère Jean-Adam, des Hirondelles et Avila et ce, pour un montant de 55 853,28 \$. Que le service de la trésorerie soit autorisé à procéder audit paiement à la compagnie ABC Rive-Nord Inc.

ADOPTÉE

8677-0808

Recommandation de paiement – GBL Électrique Inc.

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte la recommandation de paiement #1 pour un montant de 30 476,25 \$ telle que présentée par monsieur Paul Mondor de Équipe Laurence, expert-conseil dans le cadre du projet Puits communs Saint-Sauveur / Piedmont.

Il est bien entendu que 70% dudit coût est assumé par la Ville de Saint-Sauveur.

ADOPTÉE

8678-0808

Acceptation des travaux de forage – Puits conjoints Saint-Sauveur/Piedmont

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte le décompte progressif #1, tel que recommandé par monsieur Georges Forest de la Firme

Tecsuit et de la recommandation de monsieur Robert Davis, Ingénieur et directeur des travaux publics de la Municipalité de Piedmont relativement aux travaux de forage et ce, pour un montant de 94 810, 10 \$ dans le cadre du projet Puits communs Saint-Sauveur / Piedmont.

Il est bien entendu que 70% dudit coût est assumé par la Ville de Saint-Sauveur.

ADOPTÉE

8679-0808

Demande de soumission – Collecte des matières résiduelles (collecte et transport seulement)

Il est proposé par madame Ann Marie Colizza, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement qu'un mandat soit donné au directeur général de procéder à des demandes de soumission publique pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et ce, pour les années 2009, 2010 et 2011.

ADOPTÉE

Demande de P.I.I.A.

8680-0808

a) Lot 2 312 918 – Boul. des Laurentides – Construction

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment comprend de nombreux détails architecturaux intéressants;

ATTENDU QUE les couleurs des matériaux ainsi que les matières utilisées sont sobres et s'intègrent bien à l'environnement naturel de Piedmont;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** les plans préparés par TLA Associés pour l'édifice ZoomCo sur le lot 2 312 918 situé sur le boulevard des Laurentides, le tout tels que présentés en date du 3 juillet 2008 et autorise de ce fait la directrice du service d'urbanisme à émettre un permis en ce sens.

ADOPTÉE

8681-0808

b) 500, chemin des Frênes - Enseigne

ATTENDU QUE l'enseigne est sobre;

ATTENDU QUE la structure utilisée et l'éclairage sont les mêmes que l'enseigne sur poteau située au 570, chemin des Frênes;

ATTENDU QUE l'enseigne doit être entourée d'un aménagement paysager;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** le plan soumis le 3 juillet 2008 pour l'enseigne sur poteau pour le 500, chemin des Frênes et autorise de ce fait la directrice du service d'urbanisme à émettre un permis en ce sens.

Il est bien entendu que le propriétaire devra déposer à la Municipalité de Piedmont une lettre de garantie bancaire au montant de 250 \$ lors de l'émission du permis afin de garantir l'aménagement paysager.

ADOPTÉE

8682-0808

c) 305, chemin du Cap – Revêtement extérieur et toiture

ATTENDU QUE les matériaux proposés sont de la même couleur que le bâtiment existant;

ATTENDU QU'UNE petite toiture au-dessus de la porte d'entrée recouverte de bardeau d'asphalte bleu est prévue dans les travaux de rénovation;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

Donc, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** les modifications de revêtement extérieur en canexel bleu avec l'ajout d'un pignon au-dessus de la porte d'entrée au 305, chemin du Cap et autorise de ce fait la directrice du service d'urbanisme à émettre un permis en ce sens.

ADOPTÉE

8683-0808

d) 101, chemin des Colibris – Agrandissement

ATTENDU QUE le bâtiment actuel est très étroit;

ATTENDU QUE la construction d'un garage attaché apportera du volume à la maison;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement extérieur s'agenceront avec ceux existants;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

Donc, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** les plans de madame Carole Lévesque, designer, en date de juin 2008 relativement à l'agrandissement du bâtiment résidentiel situé au 101, chemin des Colibris et autorise de ce fait la directrice du service d'urbanisme à émettre un permis en ce sens.

ADOPTÉE

8684-0808

e) 280, chemin du Sommet – Garage

ATTENDU QUE le revêtement extérieur du garage sera semblable au revêtement de la résidence, soit un fini acrylique blanc et un revêtement vertical vert;

ATTENDU QUE le garage aura des détails architecturaux tout comme la résidence principale;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

Donc, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** les plans préparés par monsieur Gaétan Dallaire, lesquels portent le numéro GD-0826, en date du 2 juin 2008, pour la construction d'un garage au 280, chemin du Sommet.

ADOPTÉE

8685-0808

f) 780, chemin Eddy – Agrandissement

ATTENDU QUE la pente de la toiture est inférieure à 6 :12;

ATTENDU QUE le bâtiment a peu de volume;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé complètement du côté nord du terrain;

ATTENDU les recommandations défavorables du comité consultatif d'urbanisme;

Donc, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **REFUSE** les plans proposés pour l'agrandissement du 780, chemin Eddy.

ADOPTÉE

Demandes de dérogation mineure

8686-0808 a) Lot 2 312 918 – Boul. des Laurentides

ATTENDU QUE le promoteur a présenté une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment avec une marge avant de 10 mètres au lieu de 15 mètres et une marge arrière de 8.5 mètres au lieu de 9 mètres;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'IL n'y a eu aucune objection suite à l'avis public relativement à la présente demande de dérogation mineure;

Donc, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure permettant la construction avec une marge avant de 10 mètres au lieu de 15 mètres et une marge arrière de 8.5 mètres au lieu de 9 mètres et ce pour le lot portant le numéro 2 312 918 situé sur le boulevard des Laurentides.

ADOPTÉE

8687-0808 b) 491, chemin des Grands-Pics

ATTENDU QUE le terrain est boisé;

ATTENDU QU'EN cour latérale, la pente du terrain est assez importante;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

Donc, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure pour le 491, chemin des Grands-Pics, lot portant le numéro 3 771 921 et qui a pour but de permettre la construction d'un garage dans la cour avant alors que la réglementation d'urbanisme applicable l'interdit.

ADOPTÉE

8688-0808 c) 780, chemin Eddy

ATTENDU QUE l'empiètement dans la cour avant est assez important;

ATTENDU QUE l'agrandissement proposé est situé du côté nord du terrain;

ATTENDU QUE le bâtiment pourrait être agrandi du côté sud-ouest sans obtenir de dérogation mineure;

ATTENDU les recommandations défavorables du comité consultatif d'urbanisme;

Donc, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **REFUSE** ladite demande de dérogation mineure pour le 780, chemin Eddy;

ADOPTÉE

8689-0808 d) 280, chemin du Sommet

ATTENDU QUE la partie du terrain située en cour latérale comprend une pente importante;

ATTENDU QUE l'empiètement du garage dans la cour avant est mineur;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne cause pas de préjudice aux voisins;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

Donc, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure concernant le 280, chemin du Sommet afin de permettre la construction d'un garage empiétant dans la cour avant alors que la réglementation d'urbanisme applicable l'interdit.

ADOPTÉE

Rapport sur la qualité de l'eau

M. Cardin fait un rapport sur la qualité de l'eau potable et mentionne que l'eau est d'excellente qualité et comme toutes les autres eaux de la région des Laurentides la dureté de l'eau est moyenne et présentement la municipalité procède à une légère chloration de l'eau.

Questions du public

M. Ghislain Gauthier mentionne que la remorque de Dubé-Lavoie est toujours installée à l'intersection des chemins des Frênes et des Épinettes et que le terrain n'est pas encore aménagé.

M. le maire informe les citoyens présents que suite à une vérification auprès du service d'urbanisme, les Constructions Dubé sont dans la légalité de conserver la roulotte à cet emplacement et que l'enseigne sur la route est réglementaire.

Relativement au dos d'âne sur le chemin des Peupliers, M. Gauthier mentionne que les automobilistes circulent à des vitesses excessives sur les chemins des Cormiers et des Peupliers et demande l'installation d'un dos d'âne et d'une surveillance accrue.

M. le maire informe les citoyens présents qu'il y a eu une demande à la Régie Intermunicipale de police afin qu'il y ait une surveillance accrue dans ce secteur.

Relativement au stationnement au 211, chemin des Cormiers, M. Gauthier mentionne qu'il y a toujours des automobilistes qui sont stationnés face à cette immeuble.

M. le maire informe les citoyens présents qu'il a rencontré le directeur du service de police pour lui mentionner ce fait et que celui-lui l'a rassuré relativement à une surveillance du service de police à cet endroit.

Relativement au prolongement d'égout, M. Gauthier mentionne qu'il a formulé une demande à la municipalité l'an dernier pour savoir s'il y avait possibilité de prolonger le réseau d'égout sur le chemin des Cormiers.

M. le maire informe les citoyens présents qu'une demande de soumission a été faite auprès de différentes firmes d'ingénieur afin de faire un plan d'ensemble qui incluerait le prolongement du réseau d'égout sur l'ensemble du territoire avec des échéanciers. Le plan devrait être déposé à la municipalité au plus tard à la fin de l'année 2008.

8690-0808

Levée de l'assemblée

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

CLÉMENT CARDIN,
Maire

GILBERT AUBIN,
Secrétaire-trésorier